



PROCEDURE d'accueil des personnes en situation de handicap

Nous accueillons l'apprenant par Madame Jouffroy Marion (Pont l'Abbé d'Arnoult) ou Monsieur Landrein Jean-Yves (Saint-Agnant) qui sont les référents handicap.

Suite à cet entretien, Marion ou Jean-Yves, vont évaluer les besoins de la personne en situation de handicap.

Soit les besoins correspondent aux compétences de Marion ou Jean-Yves et nous pourrons procéder à l'inscription du candidat dans notre établissement.

Les moyens d'apprentissage utilisés pouvant être adapté aux personnes en situation de handicap :

- *Voiture en boîte automatique
- *cours individuel en pratique
- *cours en ligne pour la théorie

Soit le candidat sera redirigé vers des structures adaptées :

*Agefiph : 0 800 11 10 09 www.agefiph.fr Fip

*Fiphf : 0891 150 445 www.fiphfp.fr

*MDPH mdph@cg17.fr <https://mdphenligne.cns.a.fr/>

*Mission locale contact (@)missionlocale.com <https://missionlocale.com/>

*CAP Emploi 05 46 50 04 00 <https://www.capemploi17.com/>

*Association info ass@onpc.fr <https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/organismes-handicap/liste-charente-maritime-17>

*Ceremh contact@ceremh.org <https://www.automobilie.ceremh.org/index.php?espace=2&ppPage=8>